



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2020-127**

**\*\*\***

**Objet :**

**Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme**

Délibération affichée le :

**L'an deux mille vingt et le quinze décembre à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chai de la gare, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Etaient présents :** MM. Olivier SERVEL – Joëlle SOREL – François COLOMBIER – Véronique DURAND – Michel BLANES – Martine LABEUR arrivée à 18h35 – Olivier NADAL – Francine DEHAIL – Marcel CHRISTOL – Richard GARCIA – Marie-Noëlle FIAULT départ à 19h45 – Marie-Hélène SANCHEZ – Sabine JOURNET – Philippe LASSALVY – Christine DEBEAUCE – Dominique RAYNARD – Thierry PAULEAT – Annie FARRET arrivée à 18h40 – Stéphanie BRUN – Magalie RODRIGUEZ – Ludovic NAVAS – Nicolas DEPOIX arrivée à 19h – Sophie HASSAINE – Clément SABOURAUD – Typhaine COMBY arrivée à 19h10 – HORVILLE Steve

**Pouvoirs :** MM. Martine LABEUR à Christine DEBEAUCE - Serge FALZON à Philippe LASSALVY - David AUSILIA à Michel BLANES – Nicolas DEPOIX à Marie-Hélène SANCHEZ – Typhaine COMBY à François COLOMBIER

Convocation du 4 décembre 2020

MM. Marie-Hélène SANCHEZ est élue secrétaire à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 28 janvier 2020, le Conseil Municipal décidait de la prescription de la modification n° 1 du PLU sur l'ensemble du territoire de la commune de Gignac.

Cette modification consistait en :

- Suppression de deux emplacements réservés,
- Adaptations mineures du règlement,
- Adaptations mineures des périmètres,
- Corrections des erreurs matérielles,
- Prise en compte de la loi ALUR,
- Prise en compte de la modification du PPRI,
- Intégration de l'arrêté préfectoral du 11 mars 2013 relatif à l'obligation de débroussaillage,
- Modification de l'article A2 sur une partie du secteur Ac (10ha environ) portant sur les constructions et installations à caractère technique de la zone permettant l'implantation délimitée du Centre de Formation des Sapeurs-Pompiers (CEIFOR), intégrant l'accueil des personnels encadrant et en formation directement lié à l'activité projetée.

Vu le contexte réglementaire et afin de sécuriser le projet du Centre Interdépartemental de Formation Occitanie-Pyrénées-Méditerranée (CEIFOR Occitanie-Pyrénées-Méditerranée), il convient de rapporter la délibération n°2020-008 du 28 janvier 2020.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par : **29 voix POUR (unanimité) :**

- Décide de rapporter la délibération n°2020-008 du 28 janvier 2020 prescrivant la modification n°1 du PLU ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401144-20201215-DEL2020-127-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2020  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

